

## Bourse au permis

Pour faciliter l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, la ville aide les futurs conducteurs à obtenir leur permis de conduire en leur versant une bourse de 600€.

### Seulement 3 conditions pour en bénéficier

- › Être âgé de 18 à 25 ans et résider depuis au moins un an dans la commune.
- › S'engager avec une auto-école conventionnée de Lescar.
- › Ne pas dépasser le plafond de ressources fixé par la commune et s'engager dans une action citoyenne.

### À la signature de la charte avec la commune, le bénéficiaire s'engage à

- › Suivre assidûment la formation au permis,
- › Réaliser une activité solidaire d'au moins 30h dans une association locale.

### La ville s'engage à

- › Signer une convention de partenariat avec l'auto-école du choix du bénéficiaire,
- › Verser la bourse de 600€ à l'auto-école dès réussite aux épreuves théoriques.

### L'auto-école s'engage à

- › Assurer la formation au permis de conduire,
- › Informer la collectivité de la réussite à l'épreuve théorique par écrit aux fins de versement de la bourse.



**NB :** Si non-réussite à l'épreuve théorique dans les deux ans à compter de l'inscription, annulation de la bourse.  
Possibilité de cumuler la bourse au permis avec le dispositif national du « permis à 1 € ».

Bois  
d'Ariste  
64230  
Lescar  
05 59 81  
57 00

**HORAIRES**

:  
Lundi au  
Vendredi  
de 8h30 à  
12h et de  
13h30 à  
17h